Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 1083/2006 DU CONSEIL

du 11 juillet 2006

portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) nº 1260/1999

(JO L 210 du 31.7.2006, p. 25)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013	L 347	320	20.12.2013

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2006R1083:20131221:FR:PDF